



**Association Fédération des Entreprises
d'Insertion Occitanie**

7 RUE HERMES

31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

1. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
2. RAPPORT SPECIAL



**Association FEDERATION DES ENTREPRISES
D'INSERTION OCCITANIE**

7 Rue Hermes

31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2020

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION OCCITANIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

o Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

o Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'attribution définitive des subventions obtenues en 2020. Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'association a comptabilisé une provision pour risques et charges. Dans le cadre de nos travaux, nous avons contrôlé la réalité et l'évaluation de cette provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement, prévues à l'article D441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1, dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Sous cette observation, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

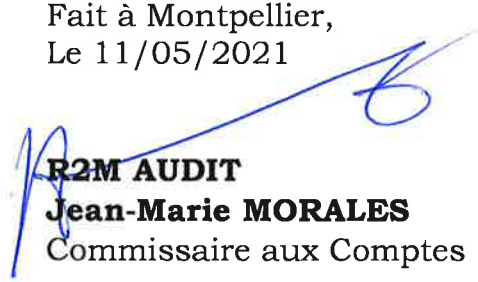
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 11/05/2021



R2M AUDIT
Jean-Marie MORALES
Commissaire aux Comptes

FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION - COMPTES ANNUELS 2020

BILAN - ACTIF

		DUREE DE L'EXERCICE	12	mois	EXERCICE N, CLOS LE			EXERCICE N-1	
					31/12/2020			31/12/2019	
		DUREE DE L'EXERCICE PRECEC	12	mois	BRUT	Amort., Provis.	NET	NET	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
		Frais d'établissement							
		Frais de recherche et développement							
		Donations temporaires d'usufruit							
		Concessions, brevets et droits similaires							
		Autres immobilisations incorporelles (1)							
		Immobilisations incorporelles en cours							
		Avances et acomptes							
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
		Terrains							
	Constructions								
	Install. techniques, Matériel & Outill. industriels								
	Autres immobilisations corporelles				11 315,13	6 651,82	4 663,31	5 449,97	
	Immobilisations corporelles en cours								
	Avances et acomptes								
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES								
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
	Participations évaluées selon mise en équival.								
	Autres participations								
	Créances rattachées à des participations								
	Autres titres immobilisés								
	Prêts								
	Autres immobilisations financières								
TOTAL (I)					11 315,13	6 651,82	4 663,31	5 449,97	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS								
		Matières premières, approvisionnements							
		En-cours de production de biens							
		En-cours de production de services							
		Produits intermédiaires et finis							
		Marchandises							
		Avances et acomptes versés sur commandes				140,40		140,40	
		CREANCES (3)							
		Créances clients, usagers et comptes rattachés				3 755,98		3 755,98	8 700,00
		Créances reçues par legs ou donations							
	Autres créances				146 814,56		146 814,56	173 794,79	
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES				31 222,16		31 222,16	18 175,80	
	Charges constatées d'avance				452,91		452,91	282,51	
TOTAL (II)					182 386,01		182 386,01	200 953,10	
COMPTES DE REGUL.	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)								
	Primes de remboursement des obl. (IV)								
	Ecart de conversion actif (V)								
TOTAL ACTIF (I à V)					193 701,14	6 651,82	187 049,32	206 403,07	
(1) dont droit au bail									
(2) dont à moins d'un an									
(3) dont à plus d'un an									

FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION - COMPTES ANNUELS 2020

BILAN - PASSIF

		EXERCICE N 31/12/2020	EXERCICE N-1 31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	41 357,74	40 151,58	
Excédent ou déficit de l'exercice	12 388,58	1 206,16	
Total des fonds propres (situation nette)			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
Total des fonds propres	53 746,32	41 357,74	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	55 000,00	55 000,00
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	55 000,00	55 000,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (2)	20 464,00	32 000,00
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 279,50	35 007,62
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	31 992,40	36 593,04
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 347,10	6 444,67	
Produits constatés d'avance	11 220,00		
	Total des dettes	78 303,00	110 045,33
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	187 049,32	206 403,07
Résultat de l'exercice exprimé en centimes (1) Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION - COMPTES ANNUELS 2020

COMPTE DE RESULTAT

DUREE DE L'EXERCICE		12	mois	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12	mois	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations			22 794,05	19 565,31
	Vente de biens et services			3 551,26	
	Ventes de biens				
	dont ventes de dons en nature				
	Ventes de prestations de service			4 800,00	23 188,00
	dont parrainages				
	Produits de tiers financeurs				
	Concours publics et subventions d'exploitation			244 829,00	240 013,92
	Versements des fondateurs ou consommations de la dot. consommable				
	Ressources liées à la générosité du public				
	Dons manuels				
	Mécénats				
	Legs, donations et assurances-vie				
	Contributions financières				
	Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges			6 168,06	11 618,99
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits			568,43	125,79	
Total des produits d'exploitation				282 710,80	294 512,01
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			3 767,30	
	Variation de stock				
	Achats de matières autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			102 803,18	91 791,22
	Aides financières				
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 642,30	2 906,77
	Salaires et traitements			114 835,80	121 652,59
	Charges sociales			43 325,08	60 580,38
	Dotations aux amortissements et dépréciations			2 463,66	2 734,16
	Dotations aux provisions				15 000,00
	Reports en fonds dédiés				
Autres charges			381,72	15,69	
Total des charges d'exploitation				270 219,04	294 680,81
RESULTAT D'EXPLOITATION				12 491,76	-168,80

FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION - COMPTES ANNUELS 2020

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 491,76	-168,80
PRODUITS FINANCIERS	De participations	144,92	75,78
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		144,92	75,78
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	2 048,10	1 048,74
	Total des charges financières	2 048,10	1 048,74
RESULTAT FINANCIER		-1 903,18	-972,96
RESULTAT COURANT avant impôts		10 588,58	-1 141,76
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 800,00	2 382,92
	Total des produits exceptionnels	1 800,00	2 382,92
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		35,00
	Total des charges exceptionnelles		35,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 800,00	2 347,92
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		284 655,72	296 970,71
TOTAL DES CHARGES		272 267,14	295 764,55
EXCEDENT ou DEFICIT		12 388,58	1 206,16
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 187 049€.

Le résultat net comptable est un excédent de 12 389€.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques de sortie de ressources existant à la date de clôture des comptes.

- Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Amortissements de l'actif immobilisé :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- *immobilisations décomposables* : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- *immobilisations non décomposables* : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Un litige prudhommal relatif à une ancienne salariée de l'Association est en cours à la clôture de l'exercice. Le montant demandé par l'ancienne salariée est de 130 000€. Ce litige a été provisionné pour un montant de 55 000€ dans les comptes annuels.

Les honoraires CAC sur l'exercice s'élève à de 2 500€ TTC.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

(Devise : EUR)

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augment. Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES	Prov. reconstit. gisem. miniers & pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Provisions pour fluctuation des cours Amortissements dérogatoires Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
	TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux usagers Provisions pour pertes sur marché à terme Provisions pour amendes & pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour risques d'emploi Prov. pour pensions & obligations similaires Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immob. Provisions pour grosses réparations Prov. chges soc. & fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques & charges	55 000.00			55 000.00
	TOTAL II	55 000.00			55 000.00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DEPRECIATION	Prov. pour dépréciations sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> — incorporelles — corporelles — titres mis en équiv. — titres de participation — financières (autres) Prov. pour dépréciation sur stocks & en-cours Prov. pour dépréciation sur comptes d'usagers Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL III				
TOTAL GENERAL I + II + III		55 000.00			55 000.00

Dont dotations et reprises

D'exploitation		
Financières		
Exceptionn.		

IMMOBILISATIONS

(Devise : EUR)

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	AUGMENTATIONS	
			Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions créat., apports & virements
INCORPORELLES	Frais d'établissement de recherche et de développement I Autres postes d'immobilisations incorporelles II	4 024.00		
CORPORELLES	Terrains <div style="margin-left: 20px;"> Sur sol propre - dont composants <input type="text"/> </div>			
	Constructions <div style="margin-left: 20px;"> Sur sol d'autrui - dont composants <input type="text"/> Inst. gén., agenc. & aménag. construc. - dont composants <input type="text"/> </div>			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels <div style="margin-left: 20px;">- dont composants</div> <input type="text"/>			
	Autres immob. corporelles <div style="margin-left: 20px;"> Install. gén., agenc., aménag. divers Matériel de transport Matériel de bureau & inform., mobilier Emballages récupérables & divers </div>	488.00 11 896.00 32 064.13		1 677.00
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
	TOTAL III	44 448.13		1 677.00
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		48 472.13		1 677.00

CADRE B	IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		Valeur brute des immob à la fin de l'exercice	Rééval. légales Val. d'origine immob. fin d'exercice
		Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou hors service		
INCORPORELLES	Frais d'établiss. et de développ. I Autres postes d'immob. incorporelles II		4 024.00		
CORPORELLES	Terrains <div style="margin-left: 20px;"> Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gén., agenc. </div>				
	Install. tech., matériel & outill. industriels <div style="margin-left: 20px;"> Autres immob. corporelles Install. gén., agenc. Matériel de transport Mat. bureau & inform. Emballages récup. </div>	488.00 11 896.00 22 426.00	11 315.13		
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
	TOTAL III		34 810.00	11 315.13	
FINANCIERES	Particip. évaluées mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts & autres immob. financières				
	TOTAL IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			38 834.00	11 315.13	

AMORTISSEMENTS

(Devise : EUR)

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortiss. en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Eléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortiss. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	I				
Autres immobilisations incorporelles	II	4 024.00		4 024.00	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales, agenc. & aménag. construc.					
Installations techniques, matériel & outillage industriels					
Autres immob. corporelles	Install. générales, agenc., aménag. divers	488.00		488.00	
	Matériel de transport	11 896.00		11 896.00	
	Matériel de bureau & informatique, mobilier	26 614.16	2 463.66	22 426.00	6 651.82
	Emballages récupérables & divers				
TOTAL III		38 998.16	2 463.66	34 810.00	6 651.82
TOTAL GENERAL (I + II + III)		43 022.16	2 463.66	38 834.00	6 651.82

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	
Frais d'établissement & développement	I							
Autres immobilisations incorporelles	II							
Terrains								
Constructions	Sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
Inst. gén., ag., amén. constr.								
Install. tech., matériel & outill. industriels								
Autres immob. corporelles	Inst. gén., ag., amén. divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau & inform.							
	Emballages récup. & divers							
TOTAL III								
Frais d'acquisition de titres de participation								
TOTAL IV								
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)								
TOTAL GENERAL non ventilé								
			DOTATIONS			REPRISES		
TOTAL GENERAL non ventilé								

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortiss.	Montant net à la fin de l'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				



**Association FEDERATION DES ENTREPRISES
D'INSERTION OCCITANIE**

7 Rue Hermes

31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

**RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos au 31/12/2020

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L612-5 du Code de commerce.

Fait à Montpellier,
Le 11/05/2021


R2M AUDIT
Jean-Marie MORALES
Commissaire aux Comptes